

## **Des nouvelles de la forme extraordinaire à Port-Marly et à Saint-Germain en Laye**

**Author** : Summorum Pontificum

**Categories** : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Questions et analyses](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date** : 3 octobre 2019

Alors que le retour de la Chapellenie Notre-Dame de France dans l'église de Port-Marly (après plusieurs mois de travaux) est en train de se préparer, [Paix Liturgique \(lettre 774\)](#) évoque la situation dans cette partie du diocèse de Versailles.

**D'une part, les fidèles de Saint-Germain en Laye attendent une application du Motu Proprio (alors qu'ils ont pu en bénéficier à la faveur du déménagement de la communauté de la Chapellenie de Port-Marly pendant les travaux de l'église). D'autre part, le retour de la Chapellenie de Notre-Dame de France à Port-Marly pourrait ne pas se faire dans les mêmes conditions qu'avant les travaux... alors que la communauté (dont l'Institut du Christ Roi a la charge) est numériquement très nombreuse.**

### **Paix Liturgique - Cher Louis que se passe-il à Port-Marly ?**

**Louis Renaudin** - Pour faire simple : l'évêché de Versailles veut profiter de la fin des travaux dans l'église Saint-Louis du Port-Marly pour mettre une condition au retour de la Chapellenie dans l'église, à savoir la récupération d'un créneau horaire majeur au

profit d'une célébration d'une messe selon la forme ordinaire pour... les inexistantes fidèles « ordinaires » de la paroisse. Ce qui va réduire notablement l'activité de la Chapellenie !



### **Paix Liturgique - Que veut concrètement imposer l'évêché ?**

Louis Renaudin - La réduction de l'espace « extraordinaire » à Port-Marly. Les discussions n'étant pas publiques il est difficile d'être précis, mais l'exigence du diocèse est de récupérer soit un créneau du dimanche matin, ou à minima le créneau de la messe du dimanche soir ce qui supprimerait de fait les vêpres et le salut du Saint-Sacrement célébrée par la Chapellenie et aussi les conférences de carême...

### **Paix Liturgique - Mais cette exigence n'est pas nouvelle ?**

Louis Renaudin - Non elle est formulée depuis plus de 25 ans ! Et les plus anciens se souviendront des « négociations » qui avaient eu lieu à cette époque entre la Chapellenie naissante et le Père Potier alors vicaire général du diocèse.

### **Paix Liturgique - Sur quels fondements étaient fondés cette exigence ?**

Louis Renaudin - Comme un nombre important de fidèles de la Chapellenie ne venaient pas du territoire de la commune du Port-Marly, le diocèse demandait que « les vrais paroissiens » du Port-Marly puissent bénéficier d'une messe ordinaire dans leur paroisse.

### **Paix Liturgique - Et à quoi cela avait-il abouti ?**

Louis Renaudin - A rien, parce que la négociation consistait de la part du diocèse à prendre, sans donner. Les fidèles de la Chapellenie qui n'étaient pas de Port-Marly ont fait savoir que si les marlyportains pouvaient avoir des droits légitimes à pouvoir assister à une messe nouvelle dans leur paroisse, les fidèles attachés à la messe traditionnelle estimaient, eux aussi, avoir le droit de pouvoir bénéficier de célébrations traditionnelles dans LEURS PROPRES PAROISSES, selon l'idée « si l'on partage, alors on partage partout », à Saint-Germain, à Sartrouville, à Louveciennes etc. C'est dans ce contexte que fut mentionnée pour la première fois la chapelle des Franciscaines de Saint-Germain-en Laye... puis tout cessa, faute pour les adversaires de la Paix d'accorder aux

fidèles traditionnels ce qu'ils exigeaient pour les autres.

**Paix Liturgique - Vous affirmez donc que les travaux entrepris il y a trois ans à PM furent-ils une occasion de relancer cette exigence du diocèse ?**

Louis Renaudin - Tout à fait, et même bien plus que cela : vous vous souvenez que, lorsque les travaux furent décidés, il n'était pas question de « prêter » une autre église à la Chapellenie pendant la durée des travaux pour qu'elle puisse poursuivre sa vie sereinement et qu'il fut répondu aux chanoines de l'Institut du Christ-Roi « que les fidèles se débrouilleraient pendant la durée des travaux pour aller ailleurs ». Des travaux qui d'ailleurs à l'époque ne devaient durer que quelques mois, alors que les personnes bien informées savaient que ces travaux allaient durer plusieurs années... Voilà pourquoi je pense que ces travaux - par ailleurs indispensables - avaient en grande partie été acceptés par les diverses autorités municipales et diocésaines en espérant que ce serait un moyen d'exclure au moins partiellement la Chapellenie de l'église Saint-Louis du Port-Marly...

**Paix Liturgique - Et donc, après avoir imaginé un arrêt pur et simple durant tous les travaux, aujourd'hui le diocèse exige le partage sans contrepartie ?**

Louis Renaudin - Oui, et cela derrière de belles paroles qui n'engagent à rien du genre « Nous verrons cela plus tard ». Comme il y a 25 ans, aucune contrepartie véritable n'est proposée à la Chapellenie en compensation de la perte d'une partie des créneaux de ses célébrations alors que ces créneaux lui sont indispensables.

[Lire la suite de lettre de Paix Liturgique](#)